

# REGLEMENT DU CHALLENGE CYCLISTE

## « Au cœur des Gorges »

Le départ sera donné après l'inauguration de la ligne de départ en présence de personnalités, le **05 juin 2016 à 11h30 place du champ de mars, 07700 BOURG-SAINT-ANDEOL**

L'arrivée est prévue 100m avant l'entrée de la Caverne du Pont d'Arc. Une ligne blanche sur la largeur de la route délimite l'arrivée.

Un ravitaillement est prévu sur le parking de la caverne. La remise des lots se fera sur BOURG-SAINT-ANDEOL. (le retour de la caverne à Bourg Saint Andéol se fait au moyen des voitures des équipes des coureurs)

Le parcours est technique, avec 6km de montée au départ et 4km à l'arrivée. De plus, le parcours possède une série de virages dangereux. Il est donc réservé aux coureurs entraînés. Une voiture balai suivra les coureurs à une vitesse moyenne de 20km (en ligne droite), tout coureur dépassé sera automatiquement arrêté pour des raisons de sécurité et mis dans la voiture balai.

### **Article 1er :**

Le challenge sportif "Au cœur des gorges" est organisé par le club sportif et de loisir de la gendarmerie, section cyclisme sur route de Bourg Saint Andéol, au profit de l'association "**mécénat chirurgie cardiaque**" dans le cadre de la fête du tour.

Une partie des inscriptions sera reversée à cette association.

### **Article 2 :**

Le challenge se déroule sur le tracé officiel du contre la montre de la 13ème étape du tour de France 2016, soit 37,500km entre Bourg Saint Andéol et la Caverne du Pont d'Arc.

### **Article 3 :**

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, cette manifestation est ouverte aux 100 premiers coureurs inscrits, licenciés FFC ou CSLG cyclisme, âgés de plus de 16ans, hommes et femmes, à jour de leurs licences ou porteurs d'un certificat médical de moins de 6 mois ne présentant aucune contre indication à la pratique du cyclisme.

### **Article 4 :**

La route n'étant pas fermée mais sécurisée par des motos ouvreuses et neutralisée le temps du passage des coureurs par des signaleurs, **le code de la route doit être respecté** notamment lors du franchissement des rond-points. **Le port du casque est obligatoire.**

### **Article 5 :**

Ce challenge ne comporte **pas de classement final** officiel, mais des lots seront remis sur des critères spécifiques retenus par l'organisation.

### **Article 6 :**

Les voitures des directeurs sportifs prendront le départ à l'arrière de la course et seront déviées à mi-parcours pour rejoindre l'arrivée. Deux véhicules assistance de l'organisation seront à disposition des coureurs en cas de soucis technique.

### **Article 7 :**

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée sur le parking de la caverne du pont d'Arc. (Lieu de stationnement des véhicules des équipes). La remise des lots se fera à Bourg Saint Andéol.

**Article 8 :**

Un véhicule de secours sera intégré dans le dispositif à l'arrière du peloton.

**Article 9 :**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de chute du coureur, de dégradation, de perte, de vol du vélo ou de ses accessoires annexes. Le coureur sera tenu pour seul responsable et utilisera sa propre assurance responsabilité civile couverte par sa licence.

**Article 10 :**

Un caméra-man filmera les coureurs tout au long du parcours. Chaque coureur est informé par le présent article de l'utilisation de son image pour la réalisation d'un film diffusé la journée du 15 juillet 2016.

Merci pour votre participation et bonne route...

Les organisateurs : EICHELBERGER Nadine  
CARADEC Pierre-Alexis